

RCS : MULHOUSE

Code greffe : 6852

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MULHOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00062

Numéro SIREN : 834 719 809

Nom ou dénomination : 2C EVENTS

Ce dépôt a été enregistré le 14/10/2021 sous le numéro de dépôt 7945

Désignation de l'entreprise **SASU 2C EVENTS** 68 RUE DE BALE Néant  \*  
 Adresse de l'entreprise 68220 HEGENHEIM  
 SIRET 

8	3	4	7	1	9	8	0	9	0	0	0	1	6
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

  
 Durée de l'exercice en nombre de mois \* 

12
----

 Durée de l'exercice précédent \* 

--

				Exercice N clos le <b>31122018</b>	Exercice N-1 clos le
<b>ACTIF</b>		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	Net 4
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres* } 010		012	2018362  TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MULHOUSE REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS Date d'enregistrement au Greffe 14/10/21 N° DU DEPOT 2113/7945  LE GREFFIER	
	014		016		
	Immobilisations corporelles* 028		030		
	Immobilisations financières* (1) 040		042		
	<b>Total I (5) 044</b>		048		
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>STOCKS</b>	Matières premières, approvisionnements, en cours de production * 050	052		
		Marchandises * 060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes 064		066		
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres * (3) } 068	384	070	384	
		072	074		
	Valeurs mobilières de placement 080		082		
	Disponibilités 084	529	086	529	
	Charges constatées d'avance * 092		094		
	<b>Total II 096</b>	<b>913</b>	098	<b>913</b>	
	<b>Total général (I + II) 110</b>	<b>913</b>	112	<b>913</b>	

		<b>PASSIF</b>		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel * 120			500	
	Ecart de réévaluation 124				
	Réserve légale 126				
	Réserves réglementées* 130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131 ) 132				
	Report à nouveau 134				
	Résultat de l'exercice 136			(993)	
	Provisions réglementées 140				
	<b>Total I 142</b>			<b>(493)</b>	
	Provisions pour risques et charges <b>Total II 154</b>				
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts et dettes assimilées 156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours 164				
	Fournisseurs et comptes rattachés * 166				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ..... 169 ) 172		49	1 407	
	Produits constatés d'avance 174				
<b>Total III 176</b>			<b>1 407</b>		
<b>Total général (I + II + III) 180</b>			<b>913</b>		

<b>RENVIS</b>					
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an 193	(4)	Dont dettes à plus d'un an 195		
(2)	Dont créances à plus d'un an 197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * 182		
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs 199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice * 184		

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: <b>SASU 2C EVENTS</b>		Néant <input type="checkbox"/>			
<b>A - RESULTAT COMPTABLE</b>		Exercice N clos le <b>31122018</b>		Exercice N-1 clos le			
		1		2			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210			
	Production vendue { biens / services * } dont export et livraisons intracommunautaires { 215 / 217 }			214			
				218	1 193		
				222			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			224			
	Production immobilisée *			226			
	Subventions d'exploitation reçues			230	1		
Autres produits			232	1 193			
<b>Total des produits d'exploitation hors TVA (I)</b>							
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234			
	Variation de stock (marchandises) *			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)			242	2 186		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAB * 243)	243		244			
	Rémunérations du personnel *			250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252			
	Dotations aux amortissements *			254			
	Dotations aux provisions			256			
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * / dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262				
	260						
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>							
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>							
270 <b>(992)</b>							
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280			
	Produits exceptionnels (IV)			290			
	Charges financières (V)			294			
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) / Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D) }	347		300	1		
		348					
Impôts sur les bénéfices * (VII)			306				
<b>2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>							
310 <b>(993)</b>							
<b>B - RESULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					
				312	314 993		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						
	Provisions non déductibles*						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)						
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330	1	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						
998							
999							
<b>Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime</b>							
997							
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	Zone franche urbaine (44. octies et 44 octies A)	987	Zones de réstructuration de la défense (44. terdecies)	127	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Zone de revitalisation rurales (44. quinquies)	138	
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992	
	Divers* ZFA (44 quater-decies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)
<b>RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS</b>							
Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2							
352 / 354 992							
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)						
	356						
Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :							
360							
<b>RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS</b>							
Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2							
370 / 372 992							

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISE						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406			
	Autres	410	412	414	416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426			
	Constructions	430	432	434	436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446			
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456			
	Matériel de transport	460	462	464	466			
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476			
Immobilisations financières		480	482	484	486			
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>	<b>492</b>	<b>494</b>	<b>496</b>			
AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Immobilisations incorporelles		500	502	504	506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516			
	Constructions	520	522	524	526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546			
	Matériel de transport	550	552	554	556			
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566			
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>	<b>572</b>	<b>574</b>	<b>576</b>			
PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5			
	6	7	8	9	10			
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
①	②	③	④	⑤		⑥ 19 %	⑦ 15 % ou 12,80 %	⑧ 0 %
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
<b>TOTAL</b>	<b>578</b>	<b>580</b>	<b>582</b>	<b>584</b>	<b>586</b>	<b>581</b>	<b>587</b>	<b>589</b>
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591	
<b>TOTAL</b>					<b>596</b>	<b>585</b>	<b>597</b>	<b>599</b>

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

4

## RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : <u>SASU 2C EVENTS</u>						Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES</b>									
<b>A NATURE DES PROVISIONS</b>		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES</b>					<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</b>				
		Dotations		Reprises					
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715			2			
Constructions	720		725			3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5			
Matériel de transport	750		755			6			
Autres immobilisations corporelles	760		765			7			
TOTAL		770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780	
<b>II DEFICITS REPORTABLES</b>					<b>III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C</b>				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995			
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996			
Déficits reportables		984							
Déficits de l'exercice		860		992					
Total des déficits restant à reporter		870		992					
<b>IV DIVERS</b>									
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant								380	
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	239
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	494
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

**ENTREPRISE DISPENSEE DE PRODUIRE LES ANNEXES**

**2C EVENTS SASU**

**Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 500 €**

**Siège social : 68 RUE DE BALE 68220 HEGENHEIM**

**RCS Mulhouse : 834 719 809 00016**

TRIBUNAL JUDICIAIRE  
44 Avenue Robert Schuman  
68061 MULHOUSE

27 JUIL. 2021

REGISTRE DU COMMERCE  
ET DES SOCIÉTÉS

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**DU 27 JUIN 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept juin, à dix-sept heures,

Monsieur TOCHTERMANN Damien, président et actionnaire unique a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 lesquels font apparaître une perte comptable de 993.43 € qui sera affecté au compte report à nouveau.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé, après lecture par le président et actionnaire unique.

Monsieur TOCHTERMANN Damien

*D. Tochtermann*